

## LA RESPONSABILITE CIVILE DES CONSULTANTS Accrédités ActionCoach

Responsabilité civile professionnelle  
articles 1382 & 1147 du code civil  
Obligation de réparer le préjudice causé à autrui

Principaux risques à couvrir : Fautes professionnelles, conséquences d'erreurs, omissions ou négligences commises par vous ou vos préposés dans le cadre de l'exécution d'un contrat, manquements contractuels, risques inhérents ou dommages résultant de l'inexécution totale ou partielle de vos obligations professionnelles.

Le partenariat ActionCoach-Protexi vous permet de bénéficier de conditions préférentielles en couverture de votre Assurance Responsabilité civile professionnelle / Responsabilité civile exploitation : si votre CA ne dépasse pas 200.000 € cette assurance peut être proposée à partir de 450 € ttc par an seulement.

Par ailleurs vous bénéficierez de la mise à disposition gratuite d'un service de documentation et d'information juridique par téléphone.

Protexi a développé un savoir faire spécifique dans le domaine de la responsabilité civile des consultants et prestataires de services techniques ou « intellectuels ». Nous travaillons France entière assurons aussi vos missions à l'étranger.

**Pour les consultants accrédités Action Coach**  
**Conseils personnalisés et audits gratuits**  
**Identification des risques & solutions personnalisées**

Contact direct  
étude sur simple demande  
Charles de Castelbajac  
Mobile : 06.61.80.15.58  
[ccastelbajac@orange.fr](mailto:ccastelbajac@orange.fr)

PROTEXI  
Courtage en Assurances  
293 cours de la somme  
33800 Bordeaux  
Tel : 0825 16 71 77  
Fax : 05 56 92 28 82

[www.protexi.fr](http://www.protexi.fr)